

## 2022 : la relance du projet européen ?

### Déclaration du groupe Non-inscrits

La Coordination Rurale tient également à rappeler son attachement à l'Europe, qu'elle souhaite protectrice, solidaire, et cohérente dans ses politiques sectorielles.

Mais au niveau agricole, seule politique intégrée de l'Union, l'enchantement ne semble plus fonctionner. Sous couvert de laisser plus de subsidiarité aux États membres, la Politique agricole commune, la PAC, est donc en voie de renationalisation. En effet, chaque État doit produire son propre Plan stratégique : la PAC est donc devenue une mosaïque de 27 déclinaisons nationales.

Et si elle n'est plus commune, la PAC tend également à être de moins en moins agricole et de plus en plus environnementale.

La Commission a en effet fixé - sans étude préalable d'impact ou d'évaluation avant leur annonce - des objectifs ambitieux à ses agriculteurs, en leur demandant notamment de produire mieux, avec moins de solutions techniques et sur moins de surfaces.

Elle se montre en revanche incapable d'avoir le même niveau d'exigence avec les produits agricoles qu'elle autorise à l'importation, continuant ainsi de soumettre ses agriculteurs au dumping social, environnemental et sanitaire intra et extra européen. Imposer son modèle uniquement au sein de l'UE n'a que peu de portée, sinon de pénaliser son économie et son autonomie alimentaire.

Par contre, imposer ses normes sociales, environnementales et sanitaires aux importations lui permettra d'exporter son modèle en remplissant le double objectif de protéger le consommateur de l'ingestion de produits toxiques interdits dans l'Union européenne, et protégera les agriculteurs du dumping social, environnemental et sanitaire.

Pour paraphraser le ministre de l'Agriculture sur cette situation paradoxale :  
« *Qui peut comprendre qu'on importe en Europe des produits qui n'auraient pas le droit d'y être produits ?* » Pour la CR, cette mesure de réciprocité dans les échanges commerciaux est donc indispensable pour favoriser des systèmes alimentaires durables dans l'Union européenne.

L'agriculture a pour mission de nourrir les Hommes et devrait donc être considérée comme stratégique. Cependant, les agriculteurs ne pourront pas continuer à être entre le marteau ultralibéral et l'enclume des stratégies politiques (Green Deal, Ferme à la Fourchette, et Biodiversité 2030 par exemple) aux conséquences réglementaires contraignantes et économiquement préjudiciables.

Pour réenchanter le projet européen au niveau agricole et alimentaire, l'Union doit arrêter de se servir de l'agriculture comme d'une variable d'ajustement ou d'une contrepartie dans les accords commerciaux. L'UE doit porter un projet fort fondé sur la régulation des productions, l'harmonisation des normes et le contrôle des importations dans une optique de préférence communautaire intelligente.

La France a un rôle important à jouer lors de la Présidence de l'UE au 1er semestre 2022. Elle doit porter une nouvelle ambition pour l'UE et pour la PAC 2027, pour assurer un avenir serein et porteur d'espoir aux agriculteurs, et permettant d'envisager l'accès de l'UE à une souveraineté alimentaire responsable, et rééquilibrée.

C'est ainsi que l'Union européenne pourra remplir le contrat social entre des citoyens qui bénéficieraient d'une alimentation saine, de qualité et à un prix raisonnable, et des agriculteurs vivant dignement de leur métier. Pour toutes ces raisons, la Coordination rurale s'est abstenue lors du vote de cette résolution.